

Inscription vides grenier – dimanche 20 FEVRIER 2022 en extérieur

Organisé par le comité festif du castelet TEL 06 68 61 75 96

Personne majeure - Nom : - Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe et/ou portable (obligatoire) :

@ adresse mail :

pièce d'identité (photocopie obligatoire)

Emplacement (marquer le nbre de place correspondant) 10 € les 4 mètres sur 2 mètres / nbre de place

Bulletin à retourner dans la boîte à lettre avant le 19 FEVRIER 2022 de : Comité festif du castelet 14 chemin vert 31130 Flourens.

Les inscriptions qui ne seront pas accompagnées du règlement (espèces ou chèque) et d'une copie de pièce d'identité ne seront pas prises en compte.

Pour tout renseignements complémentaires, Contacté Laurent 06 68 61 75 96

Joint avec : le règlement du vide grenier (bas de page) Date et Signature :

*** REGLEMENT vides grenier – dimanche 20 FEVRIER 2022 en extérieur**

* **ORGANISATION** : Ce vide grenier, est organisé par l'Association comité festif du castelet, et se tient au village (, sous la halle, et autour de celle-ci . . .)

La vente d'alimentation et de restauration rapide à emporter est interdite, sauf autorisation préalable, tout cela étant assuré par le comité festif organisateur ainsi que la buvette. Des sanitaires seront mis à disposition.

Aucun véhicule ne sera admis sur les emplacements (sauf autorisation préalable).

Port du masque obligatoire.

RESERVATIONS : Seules les inscriptions dûment complétées et rendues avant le 19 FEVRIER 2022 inclus, accompagnées du règlement (chèque ou espèces) et de la photocopie de la pièce d'identité seront retenues et validées.

Inscription à retourner (ou à ramener) au 14 chemin vert Association du Castelet

Avec le règlement en espèces en ayant l'appoint ou par chèque à l'ordre du comité festif du Castelet. L'organisateur garde libre choix de l'attribution des emplacements.

HORAIRES : Les exposants devront s'installer entre 7H00 et 8 h 00. Au-delà aucun véhicule ne sera admis sur la zone du vide grenier, et les emplacements seront considérés comme libres. Le vide grenier est ouvert aux visiteurs de 8h 00 à 17h00.

TARIFS : Le prix est fixé à : 10 € les 4 Mètres par 2, La longueur minimale étant 4 mètres. En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises à l'association à l'exception de cas de force majeure. Si le vide grenier devait être annulée pour une diverse raison, notamment à cause de la météo, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

RESPONSABILITE : L'inscription au vide grenier implique de fait l'acceptation du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de faire expulser tout contrevenant à ce même règlement. Chaque exposant est responsable de son stand et en assure la garde, il assumera l'entière responsabilité des dégâts occasionnés par son matériel ou ses activités, tant aux biens qu'aux personnes. En conséquence de quoi, l'Association du castelet se décharge de toute responsabilité concernant les dégâts occasionnés par le matériel de l'exposant (autant civil que pénal). En outre, chaque exposant doit se conformer aux réglementations en vigueur et s'expose le cas échéant aux contraventions prévues par la loi. La gendarmerie est habilitée à effectuer des contrôles ponctuels.

SAVOIR – VIVRE : Les exposants s'engagent à laisser les lieux propres et totalement dégagés de tout objet, notamment les invendus.